

Coach Retour Gouvernement flamand

Un **coach de retour** est toujours présent au **Gouvernement flamand**. Ce coach vous contacte au plus tard 2 mois après le début de votre absence pour vérifier si des démarches vers le travail sont déjà possibles. **Vous pouvez également contacter le coach vous-même**, et ce, même avant ces 2 mois.

- Le retour n'est toujours pas possible ? Le coach de retour prendra régulièrement contact avec vous pour savoir où vous en êtes.
- Les démarches vers le travail sont possibles et il n'y a pas de besoins spécifiques ? Dans ce cas, le coach s'arrangera avec votre supérieur pour que vous puissiez reprendre le travail dans les meilleures conditions.
- Avez-vous besoin d'un soutien supplémentaire pour votre retour au travail ? Le coach de retour discute d'un plan de réintégration concret avec vous et votre responsable. Parmi les solutions possibles, citons l'adaptation des horaires de travail, des tâches, du lieu de travail, de l'orientation, du coaching ou de la formation. Une réorientation peut également être envisagée si nécessaire.

Points d'intérêt

- Le coach de retour conseille l'employé et n'exerce aucune pression ; il ne décide pas si l'employé doit revenir ou non.
- Les entretiens avec le coach de retour sont confidentiels.

Etales concrètes

Vous pouvez trouver le coach de retour de votre département via:

- L'Intranet de votre organisation (entité)
- Votre manager
- Le service RH

Pour plus d'informations du Gouvernement flamand sur le retour après une absence, cliquez ici :

<https://www.vlaanderen.be/intern/ik-kom-terug-na-afwezigheid#voor-wie>